



**Bédarieux**  
Le souffle Sud

# RECENSEMENT

de la population 2016

du 21 janvier au 20 février

*Chacun d'entre vous compte !*

Le dernier recensement de la population de Bédarieux date de 2011. Après une forte augmentation enregistrée en 2006, la ville stabilisait sa population à 6 300 habitants. Du 21 janvier au 20 février 2016, la Mairie, sous le contrôle des services de l'INSEE, organise un nouveau recensement de la population. Du nombre d'habitants découleront le montant des dotations versées par l'Etat aux Communes. Vous comprendrez donc l'importance de vous faire recenser. Nous comptons sur vous !

**Antoine Martinez**

Maire de Bédarieux, Président de Grand Orb

## LE RECENSEMENT C'EST SIMPLE

**Environ 5 minutes pour deux questionnaires**  
**Répondre en ligne ou sur papier, c'est vous qui choisissez**

Un agent recenseur recruté par la mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les documents ou vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

- **Pour répondre par internet**, rendez-vous sur le site : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.
- **Pour répondre sur papier**, l'agent recenseur vous remettra lors de son passage les questionnaires concernant votre logement et les personnes qui y résident. Remplissez-les lisiblement. Il peut vous aider si vous le souhaitez et viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer ou les déposer à votre mairie.

## LE RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA VIE PRIVÉE

Les informations récoltées lors du recensement ne peuvent être communiquées à aucune administration, aucune entreprise ou aucun particulier. Traitées et diffusées de manière anonyme par l'INSEE, elles sont protégées par plusieurs lois et décrets.

## UN ACTE OBLIGATOIRE ET NÉCESSAIRE

Votre Pays, et plus encore votre Commune, ont besoin de connaître le nombre de leurs habitants et leurs caractéristiques. La loi de 1951 rend obligatoire la réponse aux questionnaires. Au-delà de cette obligation, répondre correctement aux questions qui vous sont posées est une occasion de voir les services proposés par votre Commune s'adapter aux évolutions de sa population.

**Bédarieux**  
du 21 janvier au 20 février



## 22 agents recenseurs recrutés par votre Mairie

Recrutés et formés par votre mairie, 21 agents coordonnés par André Lamy, vous recenseront du 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 2016.

Ils se présenteront à votre domicile munis d'une carte officielle tricolore avec photo et la signature du maire. Vous êtes en droit de la leur demander.



**André LAMY**



**Benjamin ROUMEZI**



**Maxime CALMETTES**



**Bénédicte DUMONS**



**Christine EDO**



**David FILIQUIER**



**Nicole MARTINEZ**



**Alain TRALLERO**



**Pascale ROMANENS**



**Grégory GONZALES**



**Aurélie RUST**



**Rudy PEREZ**



**Danielle BADEIGTS**



**Vincent ROUSSELET**



**Christine JANIN**



**Francis GINESTE**



**Patrick REINHARDT**



**Julie WATRELET**



**Roland AMADO**



**Emmanuelle RODRIGUES**



**Damien MASSOL**



**Mathieu ILDISS**

**Service du recensement de la population**

Centre Technique Municipal

13, route de Lodève

**Tél. 04 67 23 63 06**

[recensement-coordonnateur@bedarieux.fr](mailto:recensement-coordonnateur@bedarieux.fr)

